

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2020

ANNULATION DES CHARGES DES ENTREPRISES PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE
SANITAIRE - (N° 3002)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 2 de M. Fasquelle

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.